



Compte rendu Séance du Conseil municipal 14 décembre 2021 à 19h00

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Barbara CORDONNIER-CORNEVIN, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON ayant donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION, Mme Annie FESTUOT ayant donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, Mme Agnès HAUDECOEUR ayant donné pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Gisèle LAROCHE ayant donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Nathalie MAROTEAUX ayant donné pouvoir de vote à M. Francis BOLY, Mme Magali ROGER ayant donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN et Mme Andrée THOMAS ayant donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER.

Absents non excusés : M. Olivier GODART et M. Laurent MOREAU.

Assistaient également : M. MAKSUD Léo, Directeur général des services,
Mme Alexia BOUCHE, responsable du pôle enfance, sports, culture
Mme BREHAUX Clémence, Secrétaire du Maire / DGS,

Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire propose Mme Patricia LESUEUR pour cette fonction, laquelle est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation de l'ordre du jour :

Les membres du Conseil municipal APPROUVENT, à l'unanimité, l'ordre du jour tel que présenté.

I. Affaires générales

a. Approbation du Procès-verbal de la séance du 04 novembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2021.

b. Désignation d'un membre au sein de la commission « Affaires sportives »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DESIGNÉ, à l'unanimité, Mme Nathalie MAROTEAUX, membre de la commission « Affaires sportives »

II. Finances

a. Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les admissions en non-valeur telles que présentées et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

b. Décisions modificatives

Décision Modificative n°1

Budget général

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65, 6541, créances admises en non-valeur : + 1 105,68 €

Recettes De fonctionnement :

Chapitre 77, article 7788, Produits exceptionnels divers : + 1 105,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 telle que présentée.

Décision modificative n°2

Budget eau de Vrizy

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65, 6541, créances admises en non-valeur : + 301,08 €

Chapitre 011, 618, divers : - 301,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n°2 telle que présentée.

Décision modificative n°3

Budget eau de Vouziers

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21, 21561 : Service de distribution de l'eau : +10 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021, 21 : Virement de la section de fonctionnement : +10 000 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023, 23 : Virement à la section d'investissement : +10 000 €

Chapitre 011, 61558 Autres biens mobiliers : - 3 500€

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70, 7068 : Autres prestations de services : +6500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n°3 telle que présentée.

Décision modificative n°4

Budget général de Vouziers

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21, 21312 : Bâtiments scolaires : + 32 000

Chapitre 23, 2313 Constructions : -32 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à hauteur de 20 voix POUR, 6 voix CONTRE (M. COLSON, Mme COSSON, M. COURVOISIER-CLEMENT, Mme DERVIN, Mme DION, Mme HAUDECOEUR) et 1 ABSTENTION (M. MACHINET), la décision modificative n°4 telle que présentée.

c. Inscription de provisions pour dépréciation liée aux impayés sur le budget de l'eau de Vouziers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'ACTER et d'ENREGISTRER comptablement la dépréciation des actifs circulants (article 6817) pour un montant de 5 000 € inscrits au Budget Primitif de 2021,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

d. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, le paiement des dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budget 2022, comme présentées.

e. Proposition d'avances sur subventions 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à hauteur de 26 voix POUR :

- D'ATTRIBUER les avances sur les subventions suivantes (avances à déduire des subventions qui seront votées au budget primitif 2022) :

CCAS de Vouziers	10 000 €
Association FJEPCS « La Passerelle »	10 000 €
Ass. Culturelle Les Tourelles	10 000 €

Mme HAUDECOEUR n'a pas pris part au vote.

f. Attribution de subvention à l'association LISA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, d'OCTROYER la subvention telle que présentée ci-dessous, sous réserve d'obtention des documents réglementaires et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Associations	Subvention versée en 2019	Subvention versée en 2020	Proposition de subvention 2021
LISA	100€	0 €	200.00 €

g. Tarifs 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à hauteur de 20 voix POUR et 7 voix CONTRE (M. COLSON, Mme COSSON, M. COURVOISIER-CLEMENT, Mme DERVIN, Mme DION, Mme HAUDECOEUR et M. MACHINET)

- D'APPROUVER les tarifs 2022 tels que présentés
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Pour les Vacances vouzinoises – Carte Pass'vacances 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs Cartes Pass'Vacances tels que présentés.

Pour l'utilisation des équipements sportifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs pour l'utilisation des équipements sportifs tels que présentés.

III. Affaires sportives : Demande de subvention Equipements sportifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- De SOLLICITER pour chacune des opérations de travaux des subventions aux taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, notamment au titre de la DSIL 2022, ainsi que tous les autres partenaires pouvant participer à ces projets selon le plan de financement ci-dessus ;
- De CHARGER le Maire ou son adjoint de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

IV. TRAVAUX

a. Demande de subvention plan investissement global voirie 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté
- D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR ou DSIL), et de tout financeur potentiel
- De CHARGER le Maire ou son adjoint à signer tous les actes à intervenir

b. Autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- De FIXER le montant définitif des pénalités imputables à l'entreprise SCHINDLER pour le lot n°7 du marché de mise en accessibilité et de rénovation de l'hôtel de ville de Vouziers à 15 000€
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel en ce sens avec l'entreprise SCHINDLER
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

V. URBANISME

a. Renouvellement de la convention d'occupation temporaire entre VNF et la Ville de Vouziers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial entre la ville de Vouziers et VNF, assortie du paiement d'une redevance annuelle.
- DE CHARGER le Maire ou son représentant de faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision et signer tous les actes afférents à ce dossier.

b. Signature de l'acte notarié créant une servitude relative à l'installation d'une conduite de gaz souterraine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié constituant la servitude sur les parcelles mentionnées ci-avant, ainsi que tous les actes afférents à ce dossier.

La séance est levée à 20h10.

M. le Maire, Yann DUGARD

